

SÉANCE DU 2023-07-18

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 18^e jour du mois de juillet deux mille vingt trois à dix-neuf heures, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s :SERGE LEVESQUE, SERGE IMBEAULT ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et greffier trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2023-07-18

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Convention d'aide PAVL
4. FQM
5. Employé municipal
6. Période de questions
7. Levée de la séance

2023-07-134

1. Ouverture de la séance

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier d'adopter d'ouvrir la séance

2023-07-135

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier d'adopter l'ordre du jour.

2023-07-136

3. Convention d'aide PAVL

Attendu que, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport ;

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité ;

Attendu que le Programme comporte un volet Entretien, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis au Bénéficiaire, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes ;

Attendu que le projet du Bénéficiaire a été retenu sous ce Volet et que le Ministre accepte de verser au Bénéficiaire une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

Attendu que la municipalité a pris connaissance des modalités de la convention.

Attendu qu'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la « Convention », afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte.

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'accepter les modalités d'application du PAVL pour l'année 2023 et d'autoriser le maire Jean-Côme Lévesque et le directeur général Jean-Noël Barriault a signé la convention au nom de la municipalité.

2023-07-137

4.FQM

Attendu que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Attendu que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement ;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil autorise que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

Que le maire Jean-Côme Lévesque et le directeur général- greffier trésorier Jean-Noël Barriault soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

Que le maire Jean-Côme Lévesque et le directeur général-greffier trésorier Jean-Noël Barriault soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

2023-07-138

5.Employé municipal

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement de faire l'embauche de monsieur Jean-Pierre Derooy au poste d'opérateur mécanicien régulier et monsieur Maxime D'Arçon au poste de journalier en loisirs intermittent selon le terme de la lettre d'entente intervenue entre le SCFP 1142 et la municipalité.

6. Période de questions

Aucune question.

2023-07-139

7. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Serge Lévesque appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général et greffier trésorier